



Reprise temporaire d'une boutique pendant leurs congès

Par **rmdal57**, le **01/04/2010** à **18:37**

Bonjour,

Auto-entrepreneur dans le commerce de détail, je souhaite disposer d'une boutique d'un confrère pendant ses congés annuels (1 mois) afin d'y vendre mes produits, ainsi que les siens (informatique, électronique, services de réparation).

Cette personne est également en auto-entreprise.

Nous ne connaissons pas les démarches à entreprendre au niveau des assurances ainsi qu'au regard de la loi.

Pourriez vous nous éclairer ?

Quelles sont les solutions qui s'offrent à nous pour cadrer la situation ?

Quelle assurance souscrire et par qui ?

Est-il nécessaire de faire un contrat ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement